

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

District de Chicoutimi

N° 150-06-000007-138

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE AMENDE**  COUR SUPÉRIEURE

par défaut  ex parte  
 contesté  enquête au mérite

COUR DU QUÉBEC

**DAISYE MARCIL** DEMANDE

**COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE ET ALS.** DÉFENSE

Salle 3.02 Action collective

Le 19 octobre 2020

DÉBUT : 14 h 00

FIN : 14 h 25

PRÉSIDENT : L'HONORABLE CARL LACHANCE, j.c.s. [JL-3595]

DEMANDE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Manon Lechasseur**  
Justitia Cabinet d'avocats  
Avocats des demandeurs

DEMANDE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Guillaume Charlebois**  
Davies Ward Phillips Vineberg  
Avocats-conseils des demandeurs

DÉFENSE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Bernard Jacob**  
**M<sup>e</sup> Jonathan Desjardins Mallette**  
Morency, Société d'avocats  
Avocats des défenderesses,  
Commissions scolaires, à  
l'exception des 5 Commissions  
scolaires de l'île de Montréal

**M<sup>e</sup> Malaythip Phommasak**  
Meagher Phommasak  
Avocats des défenderesses, 5  
Commissions scolaires de l'île de  
Montréal

MISE EN CAUSE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Jean-François Gagnière**  
**CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-  
de-Montréal**

MISE EN CAUSE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Danielle Pharand**  
**CISSS de l'Outaouais**

MISE EN CAUSE  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
(par voie téléphonique)

**M<sup>e</sup> Julie Goulet**  
**CISSS du Bas Saint-Laurent**

NATURE :

**Conférence de gestion téléphonique suite à la  
lettre de Me Jonathan Desjardins Mallette du  
21 septembre 2020 (séquence 398) distribution  
aux personnes répondantes de type « tuteur »**

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Daisye Marcil  
c.  
Commission scolaire de la Jonquière et als.

Le 19 octobre 2020

- |         |  |
|---------|--|
| 14 h 07 | Appel de la cause et identification des avocats  |
| 14 h 08 | Le Tribunal s'adresse aux avocats  |
| 14 h 09 | Me Jonathan Desjardins-Malette, représentations. Il indique qu'il lui manque des informations suite au jugement du 26 mars 2020. Ces informations avaient pour objectifs de compléter le versement des indemnités aux personnes répondantes de type « tuteur » |
| 14 h 11 | Même situation qu'à la fin du mois de septembre. Il leur manque les informations du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, du CISSS de l'Outaouais et du CISSS du Bas-Saint-Laurent  |
| 14 h 13 | Me Gagnière représentations. Il indique que la lettre de Me Desjardins-Malette a fait avancer les choses   |
|         | Les directions des CIUSSS et CISSS demandent un délai supplémentaire pour la transmission des informations requises.   |
| 14 h 14 | Me Pharand. Changement de gestionnaires. Manque de personnel. Demande un délai supplémentaire suite au jugement rendu le 26 mars 2020  |
| 14 h 15 | Me Julie Goulet. Appel aux ressources identifiées. Elles sont au même point que les autres CIUSSS et CISSS pour faire l'analyse des données  |
|         | Le délai supplémentaire par les institutions est d'environ un mois   |
| 14 h 17 | Me Guillaume Charlebois, représentations. Importance de l'ordonnance. Il désire obtenir les informations. Accepte un délai d'un mois   |
|         | Une autre conférence de gestion téléphonique est fixée le 20 novembre à 8 h 45.  |

Daisye Marcil  
c.  
Commission scolaire de la Jonquière et als.

Le 19 octobre 2020

14 h 22

**DÉCISION**

Vu les représentations des avocats concernant la transmission des informations dont il est question dans le jugement du 26 mars 2020;

Considérant les explications fournies par les avocats représentant le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, du CISSS de l'Outaouais et du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Considérant l'intérêt de la justice et l'intérêt des membres afin d'obtenir les informations nécessaires à la distribution la plus complète possible;

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

**ACCORDE** aux CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, au CISSS de l'Outaouais et au CISSS du Bas-Saint-Laurent jusqu'au 20 novembre 2020 pour transmettre les informations requises dans le jugement du 26 mars 2020;

**FIXE** au 20 novembre 2020, à 8 h 45, si nécessaire, une conférence téléphonique de gestion pour expliquer pourquoi, le cas échéant, les informations ne pourraient être transmises aux avocats de la Représentante et des défenderesses dans le délai ci-haut mentionné, les avocats devant aviser le Tribunal de la nécessité de tenir cette conférence de gestion.

Si celle-ci devait se tenir le numéro pour vous joindre est le suivant :  
1-855-878-4577, # conférence 6486033.

  
CARL LACHANCE, J.C.S.